PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LOTBINIÈRE MUNICIPALITÉ DE DOSQUET

Séance extraordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 21 juin 2022, à 19h30, au local de la salle multifonctionnelle située au 154 route Saint-Joseph, Dosquet, conformément aux dispositions du Code municipale de la province du Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Aglaée D'Auteuil

Sylvain Proulx Claude Lachance

Absents: Audrey Charest

Michel Moreau Mathieu Lavigne

Assistance: 0

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée, également présent.

Madame Jolyane Houle, directrice générale, greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

La séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 21 JUIN 2022.

- 1. Adoption de l'ordre du jour.
- 2. Résolution d'autorisation de colportage de Telus.
- 3. Divers:
- 4. Période de questions.
- 5. Fin de la séance.

22-06-9380

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Aglaée D'Auteuil ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance extraordinaire, tel que présenté et, en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

22-06-9381

AUTORISATION DE SOLLICITATION-TELUS.

ATTENDU QUE TELUS a procédé au déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE TELUS demande l'autorisation de faire du porte-à-porte afin de promouvoir les services offerts;

ATTENDU QUE le chapitre 7 du RHSPPPP ne permet pas l'obtention de permis de sollicitation dans les municipalités de Lotbinière;

ATTENDU QUE la Sureté du Québec a confirmé qu'une municipalité peut autoriser, par résolution, une compagnie à effectuer une sollicitation porte-àporte temporairement;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Proulx, APPUYÉ par Madame Aglaée D'Auteuil ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'autoriser Telus à faire de la sollicitation porte-à-porte sur le territoire de la municipalité de Dosquet entre le 1^{er} juillet et le 30 août 2022.

Adoptée

DIVERS:

PÉRIODE DE QUESTIONS :

22-06-9382

FERMETURE DE LA SÉANCE.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Sylvain Proulx, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 19h34.

Adoptée

ATTESTATION

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

	Directrice générale
Maire	Directrice générale

